



LETTRÉ D'INFOS

MAIRIE DE CIVENS

Tél. 04 77 26 04 45

mairie.civens@wanadoo.fr www.mairie-civens.fr

FEVRIER 2016

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015

Présents 8 élus,

Michel Grand donne procuration à Nathalie Blanchard,
Jean-Jacques Cognard donne procuration à Mireille Palmier,
Fabien Martinon donne procuration à Christophe Guillaume,
Joëlle Bayard, Edouard Poncet aucune procuration.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), prévoit le renforcement de l'intercommunalité, notamment :

- Nouvelles compétences obligatoires pour les EPCI
- Seuil démographique pour les EPCI fixé à 15 000h
- Elaboration des schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) en 2015 et 2016

1) Le bureau de la CCFE a travaillé sur cette future organisation et notamment :

- une étude a été réalisée par le cabinet Sémaphores sur un scénario de fusion entre les EPCI des Collines du Matin, de Forez en Lyonnais, de Feurs en Forez et des Pays de Saint-Galmier. De nombreuses réunions entre le cabinet d'études et plusieurs élus de chaque communauté de communes ont été tenues et la synthèse de ce travail a été présentée par M. Maisonneuve du cabinet Sémaphores en conseil communautaire du 12 octobre.

- le Président de la Communauté d'Agglomération Loire Forez et le Maire de Montrbrison ont été reçus par le bureau.

2) le 12 octobre, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Monsieur le Préfet de la Loire a été présenté. Chaque conseil municipal et communautaire doit donner son avis sur ce schéma dans les 2 mois courant à compter de la réception du courrier préfectoral. Le Préfet devra ensuite arrêter le nouveau SDCI avant le 31 mars 2016 pour une mise en œuvre effective au 1er janvier 2017. Cette proposition de fusion-extension, pour ce qui concerne notre communauté de communes, est :

- Fusion des CC de Feurs en Forez (12 communes), des Collines du Matin (8 communes) et de Balbigny (13 communes)

- Extension du périmètre aux 7 communes de la CC du Pays de Saint-Galmier : Veauche, Montrond-les Bains, Bellegarde-en-Forez, Cuzieu, Saint-André le Puy, Rivas et Avezieux

- Extension du périmètre aux 9 communes de la CC de Forez-en-Lyonnais : Chatelus, Viricelles, Virigneux, Saint-Denis-sur-Coise, Maringes, Grammond, Saint-Médard-en-Forez, Chevrières et Chazelles sur Lyon

Ce nouveau périmètre comprendrait 49 communes et 66224h. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un avis favorable à ce projet de schéma. Le conseil valide ce projet de schéma : 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Syndicat intercommunal de ramassage scolaire au Pays de l'Astrée

Mireille Palmier, adjointe, a demandé aux élus de se prononcer sur la dissolution du Syndicat intercommunal de

ramassage scolaire : « En novembre, lors d'une assemblée générale extraordinaire du SIRS, sa dissolution a été abordée. L'association était l'intermédiaire entre les familles, les mairies et le conseil départemental en charge de l'organisation des transports. » La loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) dit que la gestion des transports scolaires ne sera plus de la compétence du département mais de la Région. M le Maire propose de valider la dissolution du SIRS Pays de l'Astrée.

Le conseil valide à l'unanimité.

Contribution Syndicat Intercommunal des Eaux.

Le Conseil doit se prononcer sur la fiscalisation de la participation au Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais ou sur l'inscription au budget. Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve d'inscrire le montant de 3 662.56€ (2.59€ par habitant) au budget 2016.

Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais

Dans le cadre de la loi NOTRe, il est prévu de modifier le périmètre du SIEMLY, Syndicat des eaux des monts du Lyonnais, en l'étendant aux communes de Ste Foy l'Argentière, Montromant, Riverie, Condrieu, Tupin-et-Semons, Ampuis, saint-Cyr-sur-le Rhône et Loire-sur-Rhône, avec pour objectif une harmonisation des prix, la sécurisation des réseaux et la gestion des ressources. Le conseil à l'unanimité donne un avis favorable à ce projet.

Bail commercial

Fabien Martinon souhaite sous-louer l'appartement qu'il occupe dans le cadre du bail du restaurant. Un avenant sera annexé au bail et signé par les 3 parties. Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer cet avenant.

Redevance assainissement

Le tarif assainissement ne prévoit pas le forfait puits-entreprise. M le maire propose de fixer une base annuelle de consommation de 100m3. Le conseil valide à l'unanimité.

Reprise concessions cimetière

Pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse trois critères : 1- avoir plus de trente ans d'existence 2- la dernière inhumation a dû être effectuée il y a plus de 10 ans 3- être à l'état d'abandon. 6 concessions ont été constatées à l'abandon à deux reprises (consultable en mairie). La reprise des concessions à l'état d'abandon est autorisée par l'article L 2223-1. Le conseil valide à l'unanimité la reprise des six concessions.

Création poste adjoint techniques 2^e classe.

Suite à l'arrêt d'intervenants dans le cadre des TAP, nous sommes contraints de créer 2 postes d'adjoints technique 2^e classe à temps partiel. Le conseil valide à l'unanimité la création des deux postes.

Forez Donzy Football Club

La subvention votée pour l'emploi d'Eddy Blasco sera versée comme prévu pour deux saisons. Le conseil valide à 12 voix pour et 2 abstentions ce qui suit. Versement de la subvention annuelle, une location gratuite des Balcons du Forez, prêt de la salle de sports pour les petites sections en cas de mauvais temps.

Questions diverses.

-**les films Hatari** ont versé le montant de 400€ pour le prêt de la salle de conseil lors du tournage du film Orpheline.

-**Très Haut Débit**, les travaux débiteront à la fin du premier trimestre 2016, ils devraient durer environ une année.

-**Fin de contrat** de Gaëlle Michon le 7 décembre. Patrick Fouillat a fait une semaine de stage, il est éligible au Contrat Accompagnement dans l'Emploi.

-**Plan Vigipirate**. Le préfet a donné ses consignes. Le portail de l'école doit rester fermé durant la journée, l'ouverture est effectuée par les enseignants. Un mot d'information a été transmis aux familles.

-**Rapport fonctionnement** de la station d'épuration par la MAGE. Bon entretien et suivi satisfaisant. Une quantité importante de sable arrive à la station, il faudra en trouver la cause.

Prochain conseil le jeudi 21 janvier à 20h

SEANCE DU 21 JANVIER 2016

Présents 13 élus. Jean-Jacques Cognard donne procuration à Fabien Martinon. Fabienne Etaix, aucune procuration.

Schéma de mutualisation des Services.

Michel Grand présente au Conseil le projet de Schéma de mutualisation des services proposé par la Communauté de Communes de Feurs en Forez. Il explique que ce travail a été réalisé au sein de la communauté de communes de Feurs en Forez durant l'année 2015. Les élus et agents communautaires ont été mobilisés pour élaborer ce Schéma. Six pistes de mutualisations ont été proposées : commande publique, remplacement du personnel, hygiène et sécurité, juridique, partage du matériel, contrôle de gestion. Conformément à l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et après délibération, le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de Schéma de mutualisation. (13 voix Pour, 1 abstention) Les mutualisations sont optionnelles, si les communes décident de mettre en place ce type de mutualisation, une convention sera signée après accord du conseil municipal.

Dénomination des rues.

Nous devons donner un nom à deux rues des nouveaux lotissements : le lotissement les Bouchets et le Clos Marjolet. M le Maire propose Allée des Bruyères pour les Bouchets, Allée du sulky pour le clos Marjolet. Le conseil valide à l'unanimité ces deux appellations.

Tarif emplacement occupations diverses du domaine public.

M le Maire propose de fixer un tarif d'emplacement à la demi-journée de 80€. Ce droit d'emplacement ne sera pas facturé pour les commerçants ayant leur siège à Civens.

Convention prise d'incendie.

Monsieur le Maire informe que la commune possède à ce jour 43 hydrants, plus communément appelés « bornes incendie ». Il ajoute que la compétence et la responsabilité de leur fonctionnement correct relève exclusivement du Maire. Il propose de signer une convention avec le SIEMLY qui assurera avec un contrôle les 43 poteaux pour un montant de 2 331.89€. D'autre part un poteau incendie est HS à Charbonnel, le coût du remplacement s'élève à 2 595.52€. Le conseil autorise à l'unanimité M le Maire à signer la convention.

Subventions 2016

Le montant des subventions 2016 est reconduit pour l'ensemble des associations. La subvention des Baladins se hisse au niveau des associations actives, soit 700€.

Questions diverses.

-**Eclairage abords école.**

Trois candélabres ne sont plus aux normes européennes. Ils

seront remplacés par 2 bornes dans le massif près du nouveau bâtiment cantine et 2 candélabres nouvelle génération. Le montant total s'élève à 3 018€. Le conseil valide à l'unanimité.

-Assainissement.

La Société LRA a réalisé une inspection vidéo suite à des problèmes d'écoulement au lieu dit Fayol. Affaire à suivre.

-**Association OVE** (Œuvres des Villages d'Enfants) Une convention de partenariat a été signée pour le prêt de la salle des sports deux heures par semaine. Les éducateurs de l'association accueillent les enfants de la commune durant les TAP. Les usagers d'OVE participent en échange aux TAP mis en place. M Naulin souhaite que les parents d'élèves soient informés de notre démarche. Le président de l'APE sera consulté. M le Maire propose d'accueillir un jeune de l'association pour une aide au ménage à la salle des sports.

Tableau de recensement des personnes vulnérables.

La Préfecture de la Loire souhaite que les communes mettent en place en cas de froid intense ou de fortes chaleurs, un registre recensant les personnes les plus vulnérables (les personnes âgées de 65 ans et plus) dans le but de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires. L'inscription sur ce registre est facultative. Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec la mairie à l'aide du coupon réponse qui a été adressé à tous les habitants dernièrement avec la distribution du bulletin intercommunal.

Subvention exceptionnelle.

Un courrier nous a été adressé par le Comité de défense du Centre Hospitalier du Forez sur le site de Feurs. Il sollicite une aide pour couvrir en partie leurs frais de fonctionnement. Le conseil valide une subvention de 100€, 8 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

Salle de sports. Suite à une demande du tennis de table, nous faisons l'acquisition de films filtrants qui seront apposées sur les vitrages latéraux de la salle afin de diminuer la luminosité. Une protection solaire est nécessaire également sur une porte de classe suite à l'ouverture de l'issue de secours à l'école. Le devis s'élève à 992.10€ HT (800€ pour la salle, 122.10 pour l'école) Le conseil valide à l'unanimité.

Personnel.

Franck Charrier adresse une lettre recommandée destinée à M le Maire et aux conseillers. Il exprime les problèmes relationnels qu'il vit avec son collègue Eric Besson. Ce problème perdure depuis très longtemps. M le Maire explique qu'il a tenté en vain de trouver des solutions avec le Centre de Gestion et la médecine du travail. Le conseil décide de prendre contact à nouveau avec le Centre de Gestion avant de répondre à M Charrier.

Comité des fêtes. Un nouveau bureau a été nommé.

Anne-Marie Pommier présidente, Jean-Paul Ferragne, vice-président, Nathalie Denis, trésorière, Didier Bérenger, trésorier adjoint, Annie Gontéro, secrétaire et Antonin Gord secrétaire adjoint.

Débat d'Orientation Budgétaire : Projets 2016.

Achat du terrain pour le Cheminement piétons des Balcons du Forez aux quatre chemins. Mise en accessibilité de l'église. Achat tables et chaises pour la cantine. Changement des fenêtres à l'école et au presbytère. Remise en état du presbytère. Etude pour la réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes.

Manifestations à venir.

Samedi 6 février : Soirée tartiflette APE

Mardi 9 février Carnaval APE

Dimanche 6 mars Marche des Baladins

Samedi 12 mars Concert APE

Samedi 19 mars Soirée théâtre APE

Prochain conseil le jeudi 17 mars à 20h.